

# Reconstitution difficile du décès de Mohamed Gabsi, mort après son interpellation

Said A.

La justice française a fini mercredi de reconstituer le décès de Mohamed Gabsi, 33 ans, à la suite de son interpellation le 8 avril 2020 à Béziers (Hérault). Le policier municipal mis en cause, Guillaume L., n'a pas pu expliquer les causes de l'hématome au cou de la victime.

Depuis trois ans, la justice cherche à déterminer les conditions d'interpellation, de prise en charge et de transport de Mohamed Gabsi, arrêté par trois agents municipaux lors du premier confinement et décédé après son arrivée au commissariat de Béziers. Guillaume L, l'un des trois agents, a été mis en examen pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par personne dépositaire de l'autorité publique », tandis que ses deux autres collègues l'ont été pour « non-assistance à personne en péril », rapporte *Le Parisien*.

**À lire :** [Akram Kadri mort comme George Floyd ? La justice d'Anvers mène l'enquête](#)

Selon les expertises médicales effectuées le soir de sa mort, Mohamed avait consommé une importante dose de cocaïne, « potentiellement létale en elle-même », mais « un appui maintenu avec une force certaine en région cervicale, probablement avec un genou ou un coude », a provoqué « un syndrome asphyxique », entraînant le décès du jeune homme. « Rien de ce que j'ai fait ne justifie un hématome », a insisté Guillaume L. à l'audience de mardi, réclamée par la défense et la partie civile, avant un éventuel renvoi devant les assises.

**À lire :** [Schaerbeek : Mounir, 26 ans, décède après une interpellation policière](#)

Ce 8 avril 2020, Mohamed Gabsi, père de trois enfants, souffrant de schizophrénie et condamné à huit reprises, aurait refusé le contrôle des trois agents municipaux alors qu'il se baladait, en possession d'une attestation dérogatoire horodatée à 17 heures, selon la version des agents qui n'ont pas pensé à déclencher la caméra piéton au moment des faits. À l'audience de mardi, les policiers ont décrit une victime qui était sous l'emprise de stupéfiants et aurait résisté à son interpellation, donnant des « coups de poing et de pied ».

**À lire :** [La famille de Zakaria Mennouni, tué par la police en France, réclame justice et vérité](#)

Guillaume L. dit s'être assis à l'arrière de la voiture sur les poignets et les fesses de l'interpellé pour le maintenir sur le ventre. Une version démentie par deux témoins, deux frères, qui ont observé la scène depuis leur balcon. Le policier aurait « attrapé l'interpellé avec un bras autour du cou », puis aurait mis ses genoux sur sa « nuque », tout en lui lançant « ferme ta gueule, je vais te faire dormir ». Guillaume L. avait nié ces faits lors d'une confrontation avec les deux témoins, en février 2022. Le juge clôturera son instruction après le dépôt du rapport d'expertise et de reconstitution du médecin légiste.